



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 6 mars 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 26 février 2026

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
Mme Léa MAI, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : M. Ady GOEBEL, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, conseillers

No.: 01/2026-9

Approbation du projet définitif d'exécution relatif à l'aménagement d'un parking provisoire écologique pour le personnel des infrastructures communales

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 en portant exécution ;

Vu la décision 08-2026 du collège échevinal du 11 février 2026 chargeant BEST Ingénieurs – Conseils de la mission d'aménagement d'un parking provisoire à Biwer ;

Vu la note technique, (plans et devis estimatif détaillé inclus) datée du 27 février 2026 relative au projet en question, élaborée par BEST Ingénieurs – Conseils ;

Attendu que le coût total estimatif des travaux, y inclus les frais d'honoraires, s'élève à 441.500 € ttc ;

Vu le crédit prévu à l'article 4/690/221313/25001 libellé « Aménagement d'un parking écologique pour le personnel des infrastructures communales » ;

Vu le plan pluriannuel de financement de la Commune de Biwer ;

Considérant que la réalisation du projet s'étant sur deux exercices budgétaires ;

Rappelant que ce parking provisoire est destiné à répondre aux besoins en stationnement du personnel travaillant sur le campus scolaire (atelier communal, école, maison relais et crèche) et que cette mesure s'avère nécessaire en raison de la pénurie actuelle de places de stationnement aux alentours dudit site ;

Considérant que la Commune de Biwer se réserve le droit d'utiliser le parking en dehors des heures de travail, en fonction des résultats de l'analyse relative à l'étude générale de mobilité prévue au budget 2026 ;

Entendu le bourgmestre précisant que le début approximatif des travaux est prévu pour l'automne de cette année et que le projet sera finalisé en début d'année prochaine ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- d'approuver la note technique, (plans et devis estimatif détaillé inclus) datée du 27 février 2026 relative au projet d'aménagement d'un parking provisoire à Biwer, élaborée par BEST Ingénieurs – Conseils et s'élevant à un coût total estimatif des travaux, y inclus les frais d'honoraires, de 441.500 € ttc.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 10 mars 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

